



## Règlement de l'Open de Peinture des JFJ 2022

### Article I : INSCRIPTION

Art 1a: Toute personne qui le désire, sans limite d'âge, ni d'appartenance à un club, une fédération etc... peut participer en apportant une ou plusieurs figurines peintes à la main; le samedi 21 mai de 10h00 à 19h00 et le dimanche 22 mai 2022 de 9h00 à 13h00, date de clôture des inscriptions au concours.

Art 1b: Le concours est ouvert aux figurines de toutes marques et matières (plastique, métal, résine ou autre) quel que soit le sujet et y compris à celles ayant déjà participé à d'autres concours.

Art 1c: La participation aux concours de peinture est accessible avec l'entrée visiteur (2 euros), ou avec l'entrée avec figurine exclusive (10 euros), ou avec l'entrée tournoi (15 euros comprenant la figurine exclusive + 1 lot pour la participation au tournoi)

### Article II : DEPOT ET REPRISE DES FIGURINES

Art 2a: Le dépôt des pièces se fera selon les tranches horaires suscitées à l'article 1a. Le retrait ne pourra avoir lieu qu'après la remise des prix, soit pas avant le dimanche 22 mai 2022 17h00.

Art 2b: Le placement des figurines sur les tables d'exposition sera déterminé par les organisateurs des JFJ. Les figurines ne seront accessibles qu'en main propre à leurs propriétaires respectifs.

Art 2c : Il n'y a pas de limitation pour la quantité des pièces présentés par le même participant, dans la limite du raisonnable et en fonction de la place disponible pour l'exposition.

Art 2d : Les compositions ou pièces qui occupent une taille plus grande que 15 cm x 15 cm ne seront pas acceptées, sans contacter en avance l'organisation du concours (orgajfj@gmail.com), de façon à prévoir la place pour exposer l'œuvre.

### Article III : LE JURY, LES CATEGORIES

Art 3a: Le Jury Organisateur du concours s'engage à prendre le plus grand soin et la plus extrême prudence pour chaque modèle. Cependant, les organisateurs des JFJ dégagent toutes responsabilités quant à une éventuelle dégradation de l'œuvre due à une fragilité excessive. Les participants au concours autorisent expressément, à titre gracieux, les organisateurs à prendre des photos des différents modèles et à les utiliser sur tous supports, sans limitation de durée.

Art 3b: Les figurines peuvent être des créations originales ou des conversions.

Art 3c: Il y a 5 catégories dans ce concours ;

- **Master** : cette catégorie regroupe les peintres de haut niveau. Toutes les figurines fantastiques, futuristes & historiques de toutes tailles peuvent y être présentées sur leur socle d'origine ou intégrées dans une composition.
- **Confirmé** : cette catégorie regroupe les peintres ayant une bonne expérience des techniques de bases accompagnées de jeux d'ombres et de lumière. Toutes les figurines fantastiques, futuristes & historiques de toutes tailles peuvent y être présentées sur leur socle d'origine ou intégrées dans une composition.
- **Débutant** : cette catégorie regroupe les peintres débutants. Toutes les figurines fantastiques, futuristes & historiques de toutes tailles peuvent y être présentées sur leur socle d'origine ou intégrées dans une composition.
- **Jeunes** : cette catégorie regroupe les peintres jeunes de - de 15 ans uniquement. Toutes les figurines fantastiques, futuristes & historiques de toutes tailles peuvent y être présentées sur leur socle d'origine ou intégrées dans une composition.
- **Figurine SFJ** : cette catégorie propre à SFJ regroupe les figurines sculptées lors des éditions antérieures à savoir « Johanna » (Edition 2006), « Artémia » (Edition 2007), « Angel Face » (Edition 2008), « Léhéna » de l'édition 2009, « Gina/Djéna » de l'édition 2010, « Monkey Girl » de l'édition 2011, « Ikiria, the Red Angel » de l'édition 2012, « Hélène la rouge » de l'édition 2013, « Mlle Marie » de l'édition 2014, « Megumi et son bébé dragon » de l'édition 2016, « Eléonore de Talestre » de l'édition 2017, « Annabella » de l'édition 2018 et « Grell'Ayne » de l'édition 2019.

Art 3d : Le Jury Organisateur tient compte du niveau de chaque œuvre présentée, c'est donc la qualité du rendu qui sera primée.

Art 3e : Les participants reconnaissent l'autorité du Jury et se soumettent à son jugement.

### ARTICLE IV : DISPOSITIONS GENERALES

Art 4a: Les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne correspondant pas à l'esprit du concours ou risquant de choquer le public.

Art 4b: Chaque participant à ce concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte l'ensemble de ces clauses sous peine de non validité de sa participation. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du concours seront tranchées souverainement par les Organisateurs.

**A vos pinceaux et bonne chance à tous, nous attendons vos œuvres pour la quatorzième édition des JFJ à partir de 10h le samedi 21 mai 2022.**